



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 13 JUIN 2011**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce treizième  
jour du mois de juin 2011, à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller André Fournier  
                                  Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                                  Madame la conseillère Diane Larouche  
                                  Madame la conseillère Sandra Gravel  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent :               Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Sont aussi présents :  
                                  Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
                                  Madame la trésorière adjointe Julie Cloutier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2010
4. Période de questions sur les états financiers
5. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2011
6. Dépôt d'une renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire : règlement numéro 1154-2011
7. Second projet de règlement : SPR-1150-2011 : créer zone 140-F
8. Projet de règlement : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
9. Projet de règlement pour modifier le règlement de lotissement : Taxe fins de parcs des lots renovés
10. Règlement pour amender le règlement numéro 912-2003 : Ententes relatives à des travaux municipaux
11. Règlement décrétant la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault
12. Nomination de quatre nouveaux pompiers-premiers répondants
13. Appui de candidature : Tenue Festival des pompiers 2012 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
14. Embauche d'un pompier-premier répondant après probation d'un an
15. Signature du contrat de travail des cols blancs



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

16. Demande de permis de construction : Garderie Découverte (P.I.I.A.)
17. Lignage de rues
18. Acceptation finale : Placement MP – Phase 6A
19. Demande de certificat d'autorisation : Aqueduc et égout rue du Levant
20. Acceptation provisoire et finale : Modernisation des usines phase 2
21. Acceptation finale : Puits P-6
22. Essais de pompage : Puits P-7
23. Levés géophysiques sur les lots 382-P et 383-P
24. Addenda au contrat Duo Calamité Vicky
25. Autorisation de dépense : Travaux d'aménagement Parc du Grand-Héron
26. Petite caisse Services techniques
27. Remboursement des dépenses de petites caisses
28. Dépôt de la liste des engagements financiers au 8 juin 2011
29. Dépôt de la liste des chèques
30. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
31. Motion de félicitations : Participation des pompiers au Défi gratte-ciel
32. Suivi des dossiers par les élus
33. Autres sujets
34. Période de questions
35. Ajournement au lundi 27 juin 2011 à 19 h 30

**LE 27 JUIN 2011**

36. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le mode de rémunération des élus
37. Lecture et adoption d'un règlement amendant le règlement d'imposition des taxes
38. Lecture et adoption d'un règlement : Programme de crédit de taxes
39. Dérogation mineure 43 rue Louis-Jolliet
40. Dérogation mineure 288 route Montcalm
41. Achat d'une partie du lot 215
42. Nomination d'un maire suppléant
43. Suivi des dossiers par les élus
44. Autres sujets
45. Période de questions
46. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de juin est ouverte.*

296-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Comme le prévoit l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Il donne également lecture du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement consolidés ont atteint 8 348 263 \$ et les charges de fonctionnement consolidées 6 882 127 \$. Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se chiffre à 463 099 \$, incluant un surplus courant de 435 544 \$ pour la Ville.

La présentation des états financiers est suivie d'une période de questions qui débute à 20 h 03. La séance est reprise à 20 h 32.

297-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU 30 MAI 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 30 mai 2011  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UNE RENONCIATION**  
**À LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE :**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-2011**

Conformément à l'article 532 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe informe les membres du conseil municipal que la seule personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné par le règlement numéro 1154-2011 intitulé : « *règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant, et autorisant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour ce faire* » a déposé, le 2 juin 2011, une renonciation dûment signée à la tenue d'un scrutin référendaire en regard dudit règlement numéro 1154-2011.

298-2011

**LECTURE ET ADOPTION**  
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : SPR-1150-2011 : CRÉER ZONE 140-F**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° SPR-1150-2011**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 626-91 DE FAÇON À :

- Créer la zone 140-F à même la zone 95-F et y prescrire les usages autorisés;
  - Modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » du règlement de zonage numéro 623-91 pour porter la superficie au sol de l'écurie, pour la zone 140-F uniquement, à un maximum de 107 mètres carrés.
-



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1150-2011 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 avril 2011;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire suppléant, assisté de monsieur le directeur des Services techniques, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**ATTENDU** que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° SPR-1150-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N° SPR-1150-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91, de façon à :

- créer la zone 140-F à même la zone 95-F et y prescrire les usages autorisés;
- modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » du règlement de zonage numéro 623-91 pour porter la superficie au sol de l'écurie, pour la zone 140-F uniquement, à un maximum de 107 mètres carrés.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 140-F à même la zone 95-F.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Un « O » devant le titre « Ha : unifamiliale isolée »;
  - Un « O » devant le titre « RECa : Parc et espace vert »;
  - Un « O » devant le titre Usage spécifiquement autorisé « Garde de chevaux »;
  - L'expression « 10,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
  - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
  - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
  - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière (en mètres) »;
  - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale (en mètres) »;
  - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales (en mètres) »;
  - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « Indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Modifier le tableau L.P.S. des « Notes aux règlements 623, 624 et 626 faisant partie intégrante des grilles de spécifications » en ajoutant la mention « 6 000 m.c. » à la ligne « AD ».
- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
  - Les lettres « KLAD » vis-à-vis la ligne « Ha »;
  - Les lettres « ILX » vis-à-vis la ligne « RECa, RECb, RECc, RECd »

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

- Ajouter la zone 140-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
- Un « O » à la ligne « Lot distinct » ;
  - Un « O » à la ligne « Aucun service » ;
  - Un « O » à la ligne « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent règlement.

ARTICLE 7 L'article 15.3 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :

Au paragraphe 5<sup>o</sup> du 2<sup>e</sup> alinéa, le signe de ponctuation point-virgule (;) est remplacé par un point (.). Les mots suivants sont ajoutés après le point : « **Pour la zone 140-F, cette superficie ne doit pas excéder 107 mètres carrés;** ».

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

299-2011

**PROJET DE RÈGLEMENT**  
**POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL**  
**ET DES PLAINES INONDABLES**

**PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> APR-1160-2011**  
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 623-91 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :

- Intégrer les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral, des milieux humides et des plaines inondables contenues au chapitre IV du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N<sup>o</sup> 623, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991 ;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007) ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de modifier son règlement de zonage no 623-91 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° APR-1160-2011.

**ADOPTÉE**

300-2011

**PROJET DE RÈGLEMENT**  
**POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT :**  
**TAXE FINS DE PARCS DES LOTS RÉNOVÉS**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1159-2011**

AUX FINS DE MODIFIER  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 624-91 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT » ET LE RÈGLEMENT NUMERO 626-91 INTITULE  
« REGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS »  
DE FAÇON À :

- Rendre applicables, lors d'une demande de permis de construction, les dispositions de l'article 2.2.4.1 du règlement de lotissement aux terrains auxquels ces dispositions n'ont jamais été rendues applicables;
  - Ajouter comme conditions d'émission du permis de construction que la demande soit conforme au règlement de lotissement.
- 

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 les règlements numéros 624-91 et 626-91, et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);

**ATTENDU** que le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de modifier ses règlements de lotissement numéro 624-91 et relatifs aux permis et certificats numéro 626-91;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement N° APR-1159-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

**Projet de règlement N° APR-1159-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé : *Projet de règlement aux fins de modifier le Règlement numéro 624-91 intitulé « règlement de lotissement » et 626-91 intitulé «règlement relatif aux permis et certificats » de façon à :*



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

- Rendre applicables, lors d'une demande de permis de construction, les dispositions de l'article 2.2.4.1 du règlement de lotissement aux terrains auxquels ces dispositions n'ont jamais été rendues applicables;
- Ajouter comme condition d'émission du permis de construction que la demande soit conforme au règlement de lotissement.

ARTICLE 3 Sont ajoutés, au premier alinéa de l'article 2.2.4.1 du règlement 624-91, à la suite de la phrase :

*« Tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan projet de lotissement relatif à une opération cadastrale, »*

Les mots suivants :

*« ou lors d'une demande de permis de construction sur un terrain auquel les dispositions de cet article n'ont jamais été appliquées, »*

ARTICLE 4 Est ajoutée, à la suite de la première phrase du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2.2.4.1 la phrase suivante :

*« On entend également par site, le terrain visé par une demande de permis de construction. »*

ARTICLE 5 Sont ajoutés au paragraphe 1 de l'article 4.4 du règlement 626-91 à la suite des mots « règlements de zonage, » :

Les mots suivants :

*« , de lotissement »*

ARTICLE 6 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

301-2011

**RÈGLEMENT POUR AMENDER  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003 :  
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**RÈGLEMENT N° 1157-2011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003**

**ATTENDU** le règlement numéro 912-2003 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »;

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 30 mai 2011 annonçant qu'une modification serait de nouveau apportée à ce règlement et en précisant la nature ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 1157-2011, modifiant à nouveau le règlement no 912-2003, comme suit :

**Règlement numéro 1157-2011**

**ARTICLE 1** L'article 5 du règlement numéro 912-2003, tel que modifié par le règlement 1012-2007, est à nouveau modifié de façon à remplacer la première ligne du premier alinéa par ce qui suit :

- « Toute entente doit contenir, en outre de toute autre disposition exigée par le présent règlement, minimalement ce qui suit : ».

**ARTICLE 2** Le troisième alinéa de l'article 9 intitulé « Surveillance des travaux » du règlement numéro 912-2003 est remplacé par le suivant :

- « Les études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux durant les travaux doivent être effectuées par un laboratoire spécialisé choisi et mandaté par la Ville. La surveillance des travaux doit être effectuée par une firme de génie conseil choisie et mandatée par la Ville. Le promoteur, quant à lui, doit prendre à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par ces firmes et le protocole d'entente doit prévoir les modalités et conditions de paiement de ces coûts par le promoteur ».

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE ONZE.

---

MAIRE

---

SECRETÉNAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

302-2011 **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉNOVATION  
ET LA TRANSFORMATION DU 4300, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1158-2011**

**Décrétant l'exécution de travaux de rénovation et de transformation  
du bâtiment sis au 4300 route de Fossambault  
et autorisant une dépense et un emprunt de 3 220 000 \$ pour ce faire**

**ATTENDU** la résolution 564-2008 par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se portait acquéreur des lots 223-99 et 223-120 avec bâtisse dessus construite, sise au 4300, route de Fossambault, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, afin d'y relocaliser le garage municipal;

**ATTENDU** que des travaux de rénovation et de transformation sont nécessaires avant la relocalisation;

**ATTENDU** que lesdits travaux sont estimés à 3 220 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour acquitter le coût de ces travaux;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 30 mai 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1158-2011, lequel décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1158-2011**

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de transformation et rénovation du bâtiment sis au 4300 route de Fossambault, selon les plans et devis suivants :

- plans et devis **d'architecture** préparés par madame Marie-Claude Fournier architecte de la firme Régis Côté et associés, portant le numéro 2358, en date du 9 juin 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »,
- plans et devis de **structure** préparés par monsieur Stéphane Renaud, ingénieur de la firme Dessau, portant le numéro P029873300SR, en date du 9 juin 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « B »,
- plans et devis de **mécanique et électricité du bâtiment** préparés par messieurs Martin Boucher et Denis Lemieux, ingénieurs de la firme LGT Ingénieur Conseils, portant le numéro 11C339-01, en date du 9 juin 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

- ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 220 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les coûts d'aménagement du site, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais contingents, comme indiqué au document « Bilan des coûts », préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 10 juin 2011, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe D ».
- ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 220 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
- ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2011.

---

MAIRE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

303-2011

**NOMINATION DE QUATRE  
NOUVEAUX POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 8 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil embauche messieurs Clément Guillemette, Étienne Labonté-Jolin, Raphaël Gervais et Thierry Hamel, à titre de pompiers-premiers répondants, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une période probatoire d'un an débutant le 14 juin 2011.

**ADOPTÉE**

304-2011

**APPUI CANDIDATURE  
POUR LA TENUE DU FESTIVAL DES POMPIERS 2012  
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 9 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse une lettre d'appui pour la candidature du Service de protection contre les incendies pour tenir le Festival des pompiers 2012 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

305-2011

**EMBAUCHE APRÈS PÉRIODE DE PROBATION  
D'UN POMPIER-PREMIER RÉPONDANT**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 8 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que, suite à la fin de la période de probation d'un an, ce conseil embauche M. Sébastien Tétreault à titre de pompier-premier répondant, au sein du Service de protection contre les incendies.

**ADOPTÉE**

306-2011

**SIGNATURE  
CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLANCS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil entérine l'accord de principe intervenu entre la Commission sur l'administration générale et les cols blancs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant les conditions de renouvellement du contrat de travail de ces employées pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier sont autorisés à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

307-2011 **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**  
**GARDERIE DÉCOUVERTE - PIIA**

**ATTENDU** les plans et devis déposés par la Garderie Découverte pour l'analyse d'une demande de permis de construction du bâtiment principal, sur le lot 4 811 025 en façade de la rue du Levant;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé dans la zone 127-M et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** les rapports du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, M. Pascal Bérubé, en date du 25 mai et du 7 juin 2011;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** le courriel transmis par madame Stéphanie Dubé daté du 13 juin 2011 proposant un nouvel emplacement pour le conteneur à déchets;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis demandé par madame Stéphanie Dubé et monsieur Tony Dubé pour la construction du bâtiment principal de la Garderie Découverte, sur le lot 4 811 025 en façade de la rue du Levant.

**ADOPTÉE**

308-2011 **LIGNAGE DE RUES**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 10 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques à accorder un contrat à une compagnie spécialisée pour procéder au lignage de rues, au marquage des couloirs pour piétons et au lignage de stationnement.

Il s'agit d'un contrat à tarif unitaire dont la dépense est estimée approximativement à 7 300 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-320-00-499 (lignage).

**ADOPTÉE**

309-2011 **ACCEPTATION FINALE**  
**SECTEUR MULTIFAMILIAL – PLACEMENT MP – PHASE 6A**

**ATTENDU** l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement MP inc. concernant des travaux municipaux;

**ATTENDU** le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

**ATTENDU** que le conseil a accepté provisoirement les travaux de construction effectués par Placement MP inc. en 2010 dans le secteur multifamilial, phase 6A (rue de la Rencontre et partie de la rue Anne-Hébert);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

**ATTENDU** qu'à ce moment, tous les travaux avaient été complétés, à l'exception de l'éclairage de rues et de quelques déficiences;

**ATTENDU** qu'un chèque au montant de 7 000 \$ a été déposé par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

**ATTENDU** que ces travaux ont été réalisés;

**ATTENDU** la recommandation de M. François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants enviroconseil, en date du 26 mai 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil procède à l'acceptation finale des travaux de construction effectués par Placement MP inc. en 2010 dans le secteur multifamilial, phase 6A (rue de la Rencontre et partie de la rue Anne-Hébert).

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la libération du montant de 7 000 \$ déposé par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter.

**ADOPTÉE**

310-2011

**PROLONGEMENT DU RÉSEAU**  
**D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**  
**SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU LEVANT**  
**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**ATTENDU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1151-2011 pourvoyant à prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant et que ce règlement prévoyait que la dépense occasionnée par les travaux décrétés était entièrement à la charge de Gestag inc.;

**ATTENDU** qu'à cet effet, la compagnie Gestag inc. a produit au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de certificat d'autorisation;

**ATTENDU** que le règlement 1151-2011 a été abrogé et remplacé par le règlement numéro 1154-2011 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant et que ce règlement prévoit que les travaux sont à la charge de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit produire au MDDEP une demande de certificat d'autorisation;

**ATTENDU** que les plans et devis du projet ont été préparés par la firme Génio, experts-conseils;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU :**

- Que le conseil municipal autorise la firme Génio, experts-conseils, à soumettre au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la demande d'autorisation pour prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

- Que le conseil municipal s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un document signé par un ingénieur attestant, à la fin des travaux, que ces derniers ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée.

**ADOPTÉE**

311-2011

**ACCEPTATIONS PROVISOIRE  
ET DÉFINITIVE ET PAIEMENT NUMÉRO 7  
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE –  
PHASE 2**

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, datées du 30 mai 2011 et du 7 juin 2011;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur n'a pas respecté l'échéancier prévu au contrat;

**ATTENDU QUE** la Ville est en droit de retrancher du montant recommandé, les frais de surveillance supplémentaire encourus pour les travaux réalisés pendant la période de retard;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** de procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de modernisation des usines de production d'eau potable, phase 2. La date de réception provisoire est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de procéder à l'acceptation définitive des travaux du projet de modernisation des usines de production d'eau potable, phase 2 en échange d'un cautionnement d'entretien, d'une valeur de 90 175 \$, valide pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques à signer les deux certificats de réception.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 7 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 64 186,19 \$. Ce montant tient compte de la libération de la retenue contractuelle de 10 %, d'une retenue permanente de 25 159,60 \$, taxes nettes incluses, concernant la surveillance supplémentaire et de l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 6.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires de la firme Roche ltée, pour la période du 26 juin 2010 au 3 juin 2011, au montant de 23 098 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

312-2011

**ACCEPTATION DÉFINITIVE  
ET PAIEMENT NUMÉRO 3 CONSTRUCTION DU PUIS P-6**

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datées du 30 mai 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de procéder à l'acceptation définitive des travaux du projet de construction du puits P-6 en échange d'un cautionnement d'entretien, d'une valeur de 7 575 \$, valide pour une période de deux ans, soit du 22 juin 2010 au 22 juin 2012.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques à signer le certificat de réception.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 3 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 8 185,18 \$. Ce montant tient compte de la libération de la retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1104-2010.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2.

**ADOPTÉE**

313-2011

**ESSAIS DE POMPAGE – PUIS P-7**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 13 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la firme Mission HGE pour effectuer un essai de pompage au puits P-7. Le coût du projet a été établi à 12 480 \$, taxes en sus.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 5 800 \$, taxes en sus, pour la location des équipements nécessaires;

Ces dépenses sont imputées à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

314-2011

**LEVÉS GÉOPHYSIQUES  
SUR LES LOTS 382-P ET 383-P**

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 10 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 11 577,50 \$, taxes en sus, pour la réalisation de levés géophysiques sur les lots 382-P et 383-P, le tout selon les détails présentés à la correspondance de monsieur René Lamontagne, ingénieur et hydrogéologue, de la firme Mission HGE en date du 7 juin 2011.

La dépense est imputée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

315-2011      **ADDENDA CONTRAT DUO CALAMITÉ VICKY**

**ATTENDU** que monsieur André Pilon des Productions MusikPro a signifié que le paiement pour le spectacle du Duo Calamité Vicky ne comporterait pas de taxes et que le contrat a été rédigé avec taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer un addenda au contrat du Duo Calamité Vicky afin de modifier le montant du paiement pour 600 \$ sans taxes.

**ADOPTÉE**

316-2011      **AUTORISATION DE DÉPENSE :**  
**AMÉNAGEMENT DU TERRAIN**  
**PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** le rapport madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 10 juin 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'exécution en régie interne de travaux de mise au niveau du terrain au parc du Grand-Héron et une dépense maximum de 9 000 \$ taxes nettes incluses pour les matériaux nécessaires.

La dépense est imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

317-2011      **PETITE CAISSE SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU** l'embauche de madame Marie-Andrée Doucet au poste d'adjointe administrative aux Services techniques;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser un paiement de 200 \$ à l'ordre de madame Marie-Andrée Doucet dans le but de constituer le fonds de caisse nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

Le montant nécessaire sera inscrit dans le compte N° 54-111-00-004.

**ADOPTÉE**

318-2011      **APPROBATION**  
**DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de mai 2011 et de les rembourser pour un montant total de 90,94 \$.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 8 juin 2011, laquelle comprend 86 commandes au montant de 61 183,89 \$

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2011, laquelle totalise 273 364,24 \$.

319-2011                   **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**  
**DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2011, laquelle totalise la somme de 104 997,71 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

320-2011                   **MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**PARTICIPATION DES POMPIERS AU DÉFI GRATTE-CIEL**

**ATTENDU** que le 3 juin dernier a eu lieu la 14<sup>e</sup> édition du Défi gratte-ciel 2011, qui consiste, pour les pompiers, à gravir les 1 125 marches des 47 étages de la Tour de la Bourse de Montréal, vêtus de leur uniforme de pompier;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une performance sportive pour laquelle chaque participant doit se fixer un objectif et inviter ses proches à l'encourager dans le but d'amasser des dons au profit de Dystrophie musculaire Canada;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations aux neuf pompiers-premiers répondants pour leur implication exceptionnelle lors du Défi gratte-ciel, tenu le 3 juin 2011 au profit de Dystrophie musculaire Canada. Il s'agit de messieurs Michel Belhumeur, David Simard, Maxime Mondoux, Vincent Thiffault, Gino Gaignard, Éric Lebeuf, Benoit Villeneuve, Grégory Fortier et Kaven Beaumont.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier transmet les informations suivantes :

**Maison des jeunes**

Il y a eu une réunion du Conseil d'administration lundi le 6 juin 2011.  
La Maison des jeunes a complété un de ses projets:



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

Le projet de sac réutilisable en coton est maintenant réalisé; il servira, entre autres, à faire connaître le nouveau logo. La MDJ le distribuera à quelque 200 personnes (dont les classes de 6<sup>e</sup>) et elle en profitera pour publiciser ses objectifs en y insérant le nouveau dépliant de la MDJ. La distribution se fera aussitôt que les dépliants seront imprimés.

**École institutionnelle Jacques-Cartier-St-Denys-Garneau**

Il y a eu une réunion du Conseil d'établissement mercredi le 8 juin 2011.

Lors de ce dernier C.E. de l'année 2010-2011, M. Kino Métivier a précisé que l'augmentation de la clientèle scolaire pour août 2011 exigera la transformation de deux locaux afin d'y accueillir des élèves. Il y aura une classe de plus en 1<sup>re</sup>, en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> année du primaire.

**Régie régionale de gestion des matières résiduelle de Portneuf**

Pour les élus des municipalités dont elle assure le service, la Régie régionale a organisé une visite de l'Écocentre de Neuville le jeudi 9 juin dernier. Les participants ont donc reçu une information pertinente sur les cellules d'enfouissement, la captation du méthane et son utilisation, l'usine de traitement des eaux de lixiviation, la réception et le tri des matières recyclables et, enfin, le déchetage du bois provenant de matériaux de construction ou d'abattage d'arbres.

Madame la conseillère Diane Larouche livre un suivi du comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier et plus particulièrement de la problématique du retrait de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier du réseau biblio suite à l'augmentation de la population représentant maintenant plus de 5 000 habitants.

Madame la conseillère Sandra Gravel indique que le rodéo approche. Les préparatifs vont bon train et le recrutement des bénévoles est presque complété.

Monsieur le maire Jacques Marcotte indique que le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec est en pleine période de consultation. Il rappelle la date limite pour présenter un mémoire.

321-2011

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations aux organisateurs et aux acteurs de la pièce « Elle...a 100 ans » jouée à l'église de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour terminer les fêtes soulignant le centenaire de l'église. Bien montée et bien jouée, la scène était intéressante et divertissante et a captivé les spectateurs du début à la fin.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 JUIN 2011

---

322-2011

**MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**FÊTE FAMILIALE ÉCOLE INSTITUTIONNELLE**  
**JACQUES-CARTIER-ST-DENYS-GARNEAU**

**ATTENDU** que le 4 juin dernier a eu lieu l'édition annuelle de la Fête familiale de l'école;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'une activité qui a pour but d'amasser des dons au profit du parc-école et d'autres activités scolaires et parascolaires;

**ATTENDU** qu'elle nécessite l'aide de nombreux bénévoles pour la tenue d'un marché aux puces avec la présence de plusieurs jeux gonflables et d'un kiosque pour apaiser la faim et la soif de tous;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses félicitations à toutes les personnes qui, cette année, ont œuvré à son franc succès.

**ADOPTÉE**

Il est 21 h 51.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

323-2011

**AJOURNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au lundi 27 juin à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 22 h 20.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER